

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

MARS 2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mars 2022 et en comparaison avec la même période de l'année 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 13,2% provenant de :

- La diminution de 13,4% des impôts directs suite à la baisse de la taxe de services communaux (-29,5%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (-5,7%), de la taxe professionnelle (-16,5%), de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-11,7%) et de la taxe d'habitation (-8,3%);
- La hausse de 22,5% des impôts indirects qui s'explique principalement par l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+24,4%);
- L'augmentation de 31% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse des fonds de concours (+123 MDH) et des recettes domaniales (+42 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 63,3% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 9% en raison de la hausse de 3,2% des dépenses de personnel, de 30,2% des dépenses des autres biens et services et de 1,8% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 698 MDH à fin mars 2021 à 209 MDH à fin mars 2022, soit une baisse de 70,1%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin mars 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 3,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 2,6 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 3 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 173 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 2 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 182 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 3 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2022.

Excédents globaux

A fin mars 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2022 (3 MDH) et des années antérieures ont été de 46,7 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mars 2021	Prévisions 2022	Mars 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	6 575	47 132	7 442	16%	13,2%
1.1- Recettes fiscales :	5 926	38 941	6 592	17%	11,2%
<i>Impôts directs</i>	1 852	22 068	1 603	7%	-13,4%
<i>Impôts indirects</i>	4 074	16 873	4 989	30%	22,5%
1.2- Recettes non fiscales :	649	8 191	850	10%	31,0%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	170	790	212	27%	24,7%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	170	1 505	178	12%	4,7%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	35	3 185	160	5%	
<i>Autres recettes</i>	274	2 711	300	11%	9,5%
2- DEPENSES ORDINAIRES	4 011	29 628	4 371	15%	9,0%
2.1- Biens et services :	3 566	28 623	3 918	14%	9,9%
<i>Personnel</i>	2 689	13 231	2 776	21%	3,2%
<i>Autres biens et services</i>	877	15 392	1 142	7%	30,2%
2.2- Intérêts de la dette	445	1 005	453	45%	1,8%
3- SOLDE ORDINAIRE	2 564	17 504	3 071		
4- INVESTISSEMENT²	698	22 771	209	1%	-70,1%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-5	1		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	182	-3 165	172		
7- EXCEDENT³	2 048	-8 437	3 035		
8- FINANCEMENT² :	-2 048	8 437	-3 035		
<i>Recettes d'emprunt</i>	257	132	82		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-544	-2 109	-696		
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 761	10 414	-2 421		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mars 2021	Prévisions 2022	Mars 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	5 926	38 941	6 592	17%	11,2%
IMPÔTS DIRECTS	1 852	22 068	1 603	7%	-13,4%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	396	8 397	279	3%	-29,5%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	284	7 274	237	3%	-16,5%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	36	872	33	4%	-8,3%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	853	2 197	804	37%	-5,7%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	210	1 679	123	7%	-41,4%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	73	1 649	127	8%	74,0%
IMPÔTS INDIRECTS	4 074	16 873	4 989	30%	22,5%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	3 584	13 171	4 459	34%	24,4%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	456	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	158	950	163	17%	3,2%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	37	257	34	13%	-8,1%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	25	486	33	7%	32,0%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	49	175	52	30%	6,1%
<i>Taxe de séjour</i>	10	340	19	6%	90,0%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	70	222	70	32%	0,0%
<i>Autres impôts indirects</i>	141	816	159	19%	12,8%
RECETTES NON FISCALES	649	8 191	850	10%	31,0%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	170	790	212	27%	24,7%
<i>Redevance OTDP communal</i>	170	1 505	178	12%	4,7%
<i>Fonds de concours</i>	35	265	158	60%	
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	104	1 057	113	11%	8,7%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	21	284	0	0%	
<i>Subventions</i>	0	2 920	2	0%	
<i>Recettes diverses</i>	149	1 370	187	14%	25,5%
TOTAL DES RECETTES	6 575	47 132	7 442	16%	13,2%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	473	546	6 423	7 442
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	91	64	1 869	2 024
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	91	61	1 217	1 369
<i>Produits des services</i>	0	0	213	213
<i>Produits des biens</i>	0	3	439	442
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	16	0	533	549
Taxe de services communaux	16	0	263	279
Taxe professionnelle	0	0	237	237
Taxe d'habitation	0	0	33	33
1.3- Ressources transférées :	366	482	4 021	4 869
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	479	3 980	4 459
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	250	0	0	250
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	116	3	41	160
2- DEPENSES ORDINAIRES	362	311	3 698	4 371
2.1- Biens et services :	121	292	3 505	3 918
<i>Personnel</i>	44	262	2 470	2 776
<i>Autres biens et services</i>	77	30	1 035	1 142
2.2-Intérêts de la dette	241	19	193	453
3- SOLDE ORDINAIRE	111	235	2 725	3 071
4- INVESTISSEMENT	53	27	129	209
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	1	1
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	1	171	172
7- EXCEDENT	58	209	2 768	3 035
8- FINANCEMENT :	-58	-209	-2 768	-3 035
<i>Recettes d'emprunt</i>	16	65	1	82
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-328	-34	-334	-696
<i>Variation de l'excédent</i>	254	-240	-2 435	-2 421

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin mars 2022 laisse apparaître une hausse des ressources de 13,2% et des dépenses ordinaires de 9%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 3,1 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 209 MDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 173 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 3 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 7,4 MMDH en augmentation de 13,2% par rapport à fin mars 2021. Ceci s'explique par la hausse de 24,8% des recettes transférées et de 3,4% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 23,3% des recettes gérées par l'Etat.

Ressources des collectivités territoriales				
	2021	Prévisions	2022	Evol. %
Transférées	3 902	20 140	4 869	24,8%
Gérées par l'Etat	716	16 543	549	-23,3%
Gérées par les collectivités	1 957	10 449	2 024	3,4%
TOTAL	6 575	47 132	7 442	13,2%

1.1-RECETTES FISCALES

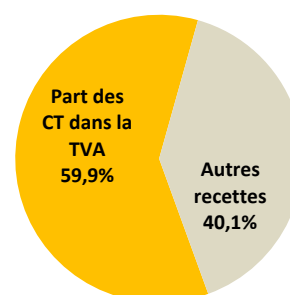
Les recettes fiscales ont atteint 6,6 MMDH, en augmentation de 11,2% par rapport à leur niveau à fin mars 2021, suite à la baisse de 13,4% des impôts directs et à la hausse de 22,5% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 88,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mars 2022.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 4,9 MMDH à fin mars 2022 contre 3,9 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 24,8%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+875 MDH) et des fonds de concours (+123 MDH), conjuguée à la diminution de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-33 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 59,9% de leur part dans le produit de la TVA.

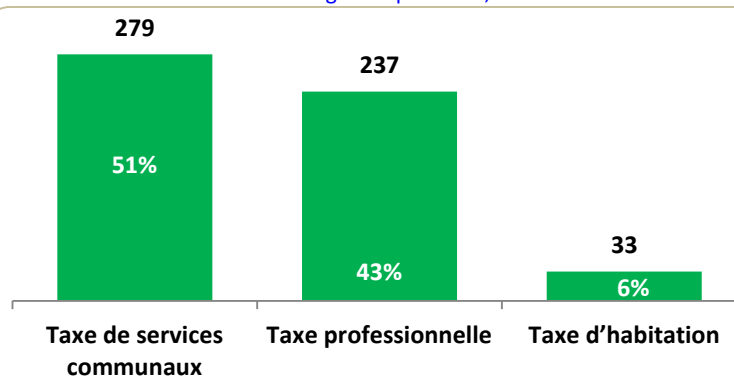
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin mars 2022, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 549 MDH contre 716 MDH un an auparavant, soit une diminution de 23,3%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-117 MDH), de la taxe professionnelle (-47 MDH) et de la taxe d'habitation (-3 MDH).

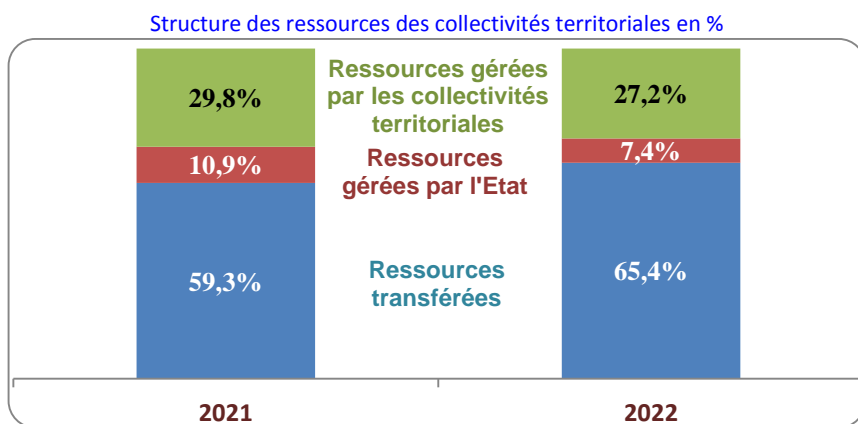
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 2.024 MDH à fin mars 2022 contre 1.957 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 3,4%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (804 MDH), des recettes domaniales (212 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (178 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (163 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin mars 2021 et fin mars 2022, fait ressortir une diminution de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une augmentation de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 850 MDH, en hausse de 31% par rapport à leur niveau à fin mars 2021, en raison principalement de l'augmentation des fonds de concours (+123 MDH) et des recettes domaniales (+42 MDH).

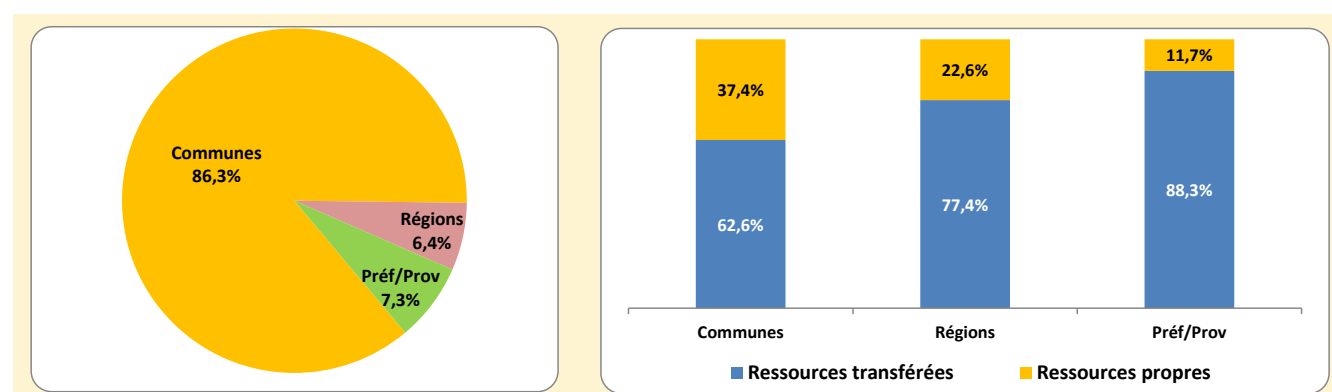
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (156 MDH contre 20 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (66 MDH contre 39 MDH) et du produit de location des locaux à usage commercial ou professionnel (58 MDH contre 48 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 6,4 MMDH et représentent 86,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mars 2022.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin mars 2022, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 62,6% des recettes des communes contre 77,4% pour les régions et 88,3% pour les préfetures et provinces.

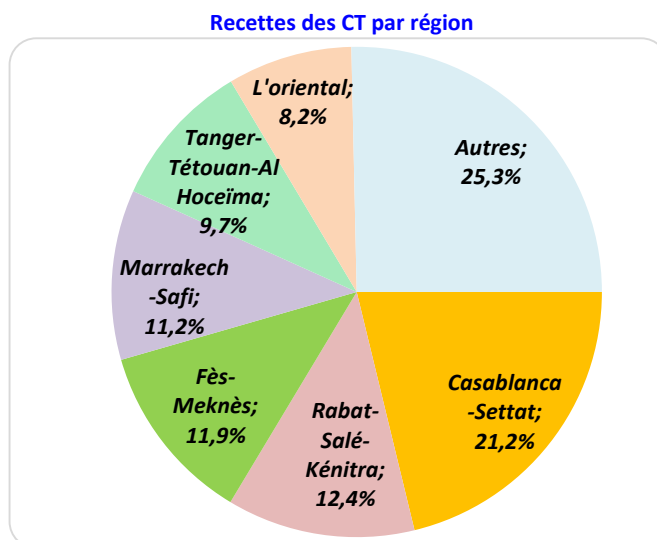


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,7% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (1.578 MDH) représentent 21,2% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,4% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	500	270	809	1 578
Rabat-Salé-Kénitra	298	75	550	923
Fès-Meknès	221	29	637	887
Marrakech-Safi	268	42	524	834
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	226	54	440	721
L'oriental	149	22	442	612
Souss-Massa	145	34	366	545
Béni Mellal-Khénifra	104	16	346	466
Laâyoune-Sakia El Hamra	44	0	342	386
Drâa-Tafilalet	43	5	222	270
Guelmim-Oued Noun	21	2	124	147
Dakhla-Oued Ed Dahab	4	0	68	71
TOTAL	2 024	549	4 869	7 442

2- DEPENSES

A fin mars 2022, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 5.276 MDH, en hausse de 0,4% par rapport à leur niveau à fin mars 2021. Elles se composent à hauteur de 82,8% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin mars 2022, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 4.371 MDH, soit une augmentation de 9% en raison de la hausse de 3,2% des dépenses de personnel, de 30,2% des dépenses des autres biens et services et de 1,8% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Personnel	2 689	13 231	2 776	21%	3,2%
Autres biens et services	877	15 392	1 142	7%	30,2%
Intérêts dette	445	1 005	453	45%	1,8%
TOTAL	4 011	29 628	4 371	15%	9,0%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin mars 2022 ont atteint 2.776 MDH contre 2.689 MDH à fin mars 2021, soit une hausse de 3,2%. Les salaires représentent 63,5% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 62,3% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 1.142 MDH à fin mars 2022 contre 877 MDH un an auparavant, en hausse de 30,2%. Elles sont constituées pour 55,6% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 453 MDH à fin mars 2022 contre 445 MDH un an auparavant, en hausse de 1,8%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin mars 2022 a dégagé un solde ordinaire positif de 3,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 2,6 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

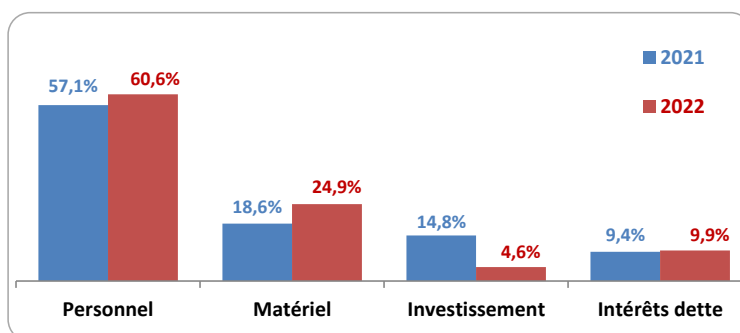
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 209 MDH à fin mars 2022 contre 698 MDH à fin mars 2021, soit une diminution de 70,1% (-489 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des programmes nationaux (-257 MDH), des subventions (-127 MDH), des projets intégrés (-71 MDH) et des acquisitions immobilières (-29 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	76	6 232	71	1%	-6,6%
Projets intégrés ⁶	145	4 962	74	1%	-49,0%
Acquisitions immobilières	47	3 293	18	1%	-61,7%
Acquisitions mobilières ⁷	10	945	10	1%	0,0%
Programmes nationaux ⁸	291	4 942	34	1%	-88,3%
Subventions	129	2 397	2	0%	-98,4%
TOTAL	698	22 771	209	1%	-70,1%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin mars 2021 et fin mars 2022 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses d'investissement.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

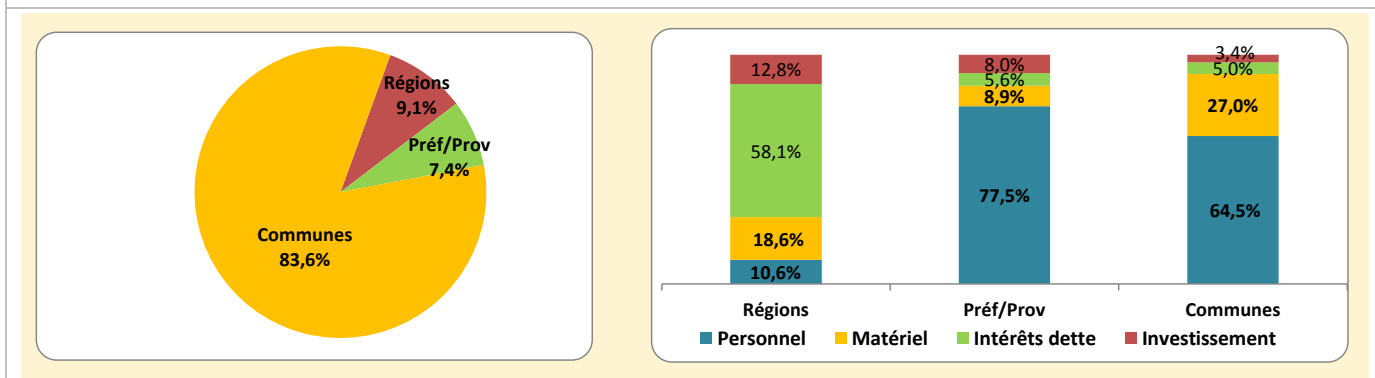
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 3.827 MDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 83,6% à fin mars 2022.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin mars 2022 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (64,5%) et des préfectures et provinces (77,5%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 58,1% des charges en intérêts de la dette, de 18,6% des dépenses de matériel, de 12,8% des dépenses d'investissement et de 10,6% des dépenses de personnel.

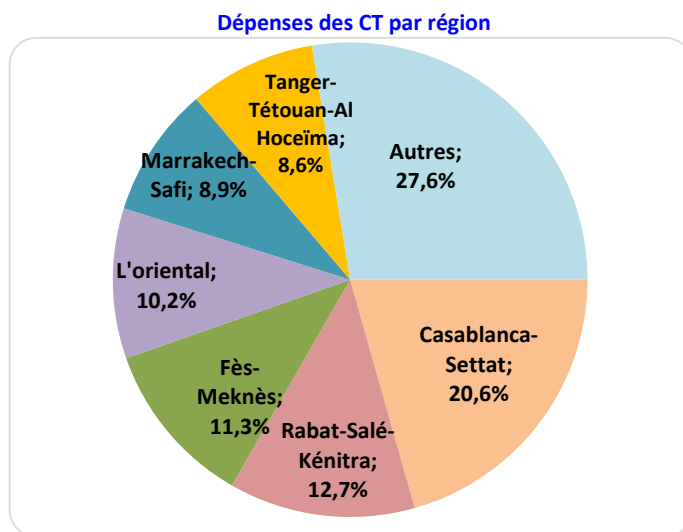


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,4% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (944 MDH) représentent 20,6% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	567	289	86	2	944
Rabat-Salé-Kénitra	367	121	37	56	581
Fès-Meknès	315	164	27	13	519
L'oriental	271	123	47	28	469
Marrakech-Safi	294	80	14	20	408
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	264	97	24	11	396
Souss-Massa	189	50	56	2	297
Béni Mellal-Khénifra	184	71	37	11	303
Laâyoune-Sakia El Hamra	127	98	68	40	333
Drâa-Tafilalet	106	29	8	8	151
Guelmim-Oued Noun	63	13	3	8	87
Dakhla-Oued Ed Dahab	29	7	46	10	92
TOTAL	2 776	1 142	453	209	4 580

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin mars 2022 un solde positif de 1 MDH et un solde positif de 172 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 182 MDH pour les comptes spéciaux à fin mars 2021.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3 MMDH à fin mars 2022 contre un excédent global de 2 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin mars 2022, soit 3 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2022.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin mars 2022, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 82 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 696 MDH et la reconstitution des excédents pour 2,4 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin mars 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 46,7 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2022 (3 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2022 et non payées.

Le reliquat, constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 55,5% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin mars 2022

